



Réunion Colline d'Élancourt

Association « Les Amis de la revanche »

Mercredi 09 décembre 2020 – 12h00 / 13h00

Liste des personnes présentes

Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

- Laurent MAZAURY
- Arnaud COURTIER
- Aurélie DUVAL-ARNOULD

Paris 2024

- Anne MURAC
- Grégoire KOENIG (visioconférence)
- Lola ROUXEL

Association « Les amis de la revanche »

- Claude STASSINET
- Tristan PERIBOIS
- Jean-Claude POTIER

Arnaud COURTIER commence par saluer l'ensemble des participants et les remercie de s'être rendus disponibles pour cette réunion. Il explique que la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines connaît le passif de la Colline d'Élancourt, longtemps utilisée comme décharge. Il reconnaît que plusieurs projets de réaménagement proposés dans le passé étaient basés sur une bétonisation du site. Mais insiste sur le fait que le projet porté avec Paris 2024 aujourd'hui est tout autre.

En effet, l'objectif premier est aujourd'hui de sacréaliser la colline en tant que telle et de permettre la pratique du sport loisir par le plus grand nombre.

Claude STASSINET prend la parole pour préciser qu'il n'est pas forcément partisan des Jeux. Il rappelle qu'il connaît le village d'Élancourt depuis 1954 et qu'il s'est toujours intéressé de très près au devenir de la Colline. Il explique regretter un article de Monsieur FOURGOUS paru dans la presse qui lui semble loin des réalités du terrain. Il souhaite attirer l'attention sur les incertitudes qui persistent autour de l'enfouissement des déchets. Il alerte l'ensemble des membres de la réunion sur le fait que les premiers engins qui débiteront les travaux pourraient déterrer des cadavres de voitures ou même une fosse à huile – ce qui pourrait avoir un impact écologique considérable.



LAURENT MAZAURY : Après avoir remercié l'ensemble des participants pour leur présence, ainsi que pour l'intérêt qu'ils portent à la colline d'Elancourt, rappelle les objectifs et les enjeux du projet qui porte essentiellement sur 3 grands piliers :

- Bien évidemment accueillir les Jeux Olympiques et les compétitions de VTT sur ce site prestigieux de la colline d'Elancourt dans les meilleures conditions possibles à la fois pour les sportifs mais également pour le public.
- Profiter de l'opportunité des Jeux et des investissements qui seront réalisés sur la colline pour l'aménager de manière écologiquement réfléchies, verte respectueuse de la flore et de la faune et durable, en permettant de la mettre à la disposition du plus grand nombre que ce soit les amateurs de vélo et de VTT mais également les familles et tous les habitants qui souhaiteront profiter de cet écrin de verdure, mais également de son positionnement privilégié, véritable poumon de Saint-Quentin-en-Yvelines, avec sa voisine, l'île de loisirs
- Permettre que ce site puisse être occasionnellement, pour d'autres courses de VTT, également réutilisé dans le futur dans un but sportif amateur ou professionnel.

Il rappelle également que les Jeux Olympiques sont un véritable booster pour cet investissement, et pour SQY dans son ensemble, qui est totalement orienté vers le sport / nature et qui permettra ainsi ensuite dans le cadre de l'héritage enfin l'ouverture de ce site exceptionnel à l'ensemble des habitants

Il informe également les participants qu'à titre personnel, il se trouve être un riverain direct de la colline, puisqu'il habite au pied de celle-ci, depuis plus de 25 ans. Il insiste donc sur le fait qu'il est de ce fait particulièrement attentif sur le résultat de cet aménagement prioritaire dont il est certain qu'il sera un véritable succès, compte tenu des enjeux et de la volonté des parties prenantes.

Anne MURAC présente ensuite la vision de Paris 2024 et précise que la dimension d'héritage est un pilier très fort de celle-ci. Au-delà de la livraison d'un événement sportif, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques veut un projet porteur de sens pour l'ensemble du territoire. Elle précise que l'objectif concernant la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yveline est de faciliter l'accès de la Colline d'Élancourt et de préserver ses espaces verts. Elle précise qu'il n'est en aucun cas question de bétonisation.

Elle souligne le fait que le projet dont on parle aujourd'hui est le fruit d'un travail collectif de plus de six mois (à travers la création d'un Comité de pilotage rassemblant l'ensemble des acteurs : SQY, Région Ile de France, Département des Yvelines, Solidéo et Paris 2024) pour aboutir à un concept qui ait de sens pour les athlètes participant aux compétitions olympiques de VTT sur la Colline pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ; mais aussi et surtout pour les habitants et riverains. L'aménagement de la Colline se fera au bénéfice de tous, aussi bien les pratiquants de VTT que le grand public qui pourra profiter pleinement de cet espace gratuit et ouvert à tous.

Jean-Claude POTIER mentionne l'exemple des Jeux des Barcelone 1992 qui avaient pensé une base de VTT durable qui allie la pratique technique et ludique à la découverte de la nature. Pour lui cette vision de long terme est très importante. En tant que pratiquant, il souhaite que le projet pour la Colline soit durable et puisse la rendre accessible à toutes et tous.

Arnaud COURTIER insiste sur le fait que la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est dans une logique d'avenir avec ce projet. Les Jeux de Paris 2024 ne représenteront que quinze jours de compétition mais après leur passage, il restera un héritage tangible pour les yvelinois. Il souhaite par exemple que les écoles puissent venir étudier la faune et la flore des zones vertes et que celles-ci restent définitivement.



Claude STASSINET mentionne le coût de ce projet (10M€) qu'il considère comme hors de mesure, surtout dans le contexte actuel. Il regrette également de ne pas avoir été associé plus tôt au projet et que très peu de communication soit faite autour de celui-ci.

Arnaud COURTIER et Anne MURAC lui répondent que tout ceci n'est encore qu'au stade de projet car la carte officielle des sites de Paris 2024 sera validée lors du Conseil d'Administration du 17 décembre prochain. De plus, l'étude écologique a été lancée en 2019, cela prend du temps et il n'était pour l'instant pas question de communiquer sur ces sujets. Mais ils assurent que la volonté d'informer et d'intégrer les populations locales est une priorité et que ce sera fait à compter du premier trimestre 2021, une fois que le projet sera stabilisé.

Aurélié DUVAL-ARNOULD explique que plusieurs études pollution ont été réalisées au fil du temps et que les zones de la Colline touchées par les casses de voiture et les ordures sont bien connues. Aujourd'hui la Colline d'Élancourt est un site dont la pollution est connue. Le projet de Paris 2024 sera adapté autour des zones polluées en fonction des nouvelles études conduites.

En ce qui concerne l'aspect écologique, la Colline abrite pas mal d'espèces protégées mentionnées dans la liste de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Il n'est donc évidemment pas question d'anéantir ces espèces où leur habitat naturel. Elle précise pour aller dans le sens des propos d'Arnaud COURTIER et Anne MURAC que les demandes d'instructions n'ont pour l'instant pas été déposées car nous sommes en amont du projet.

Elle explique que le diagnostic écologique a été réalisé en 2019 et que les relevés de faune et flore ont été réalisés par des experts nationalement reconnus.

Par ailleurs, les espaces boisés âgés ne seront que peu touchés car majoritairement protégés en tant qu'Espaces Boisés Classés, ce qui sanctuarise le corridor arboré identifié au SRCE d'Ile-de-France et rejoignant le massif de Rambouillet.

Les enjeux relevés par le diagnostic écologique concernent plutôt les prairies car la continuité herbacée identifiée au SRCE d'Ile-de-France est à restaurer autour de la Colline. En effet, c'est un milieu constitué initialement en bonne partie de prairies qui se renferme en forêt petit à petit par son embroussaillage, avec la perte des espèces de prairies concentrées sur les petites poches restantes. Des replantations ont eu lieu dans les années 1990 mais celles-ci ne respectaient pas forcément la typologie naturelle du lieu, si bien qu'il faudra certainement replanter en partie ces zones par des espèces locales.

⇒ Aurélié DUVAL-ARNOULD présente ensuite aux membres de l'association « Les amis de la revanche » **les cartes réalisées à la suite de cette étude écologique** .

Suite à la présentation de cette cartographie, **Anne MURAC** précise que le tracé de la piste de VTT pour l'épreuve des Jeux Olympiques a justement été réalisé par défaut pour préserver l'équilibre écologique du site et laisser plus de place aux espèces herbacées évoquées par Aurélié DUVAL-ARNOULD afin de garantir un regain de biodiversité.

Arnaud COURTIER réaffirme que la dimension écologique est au cœur du projet. Il admet qu'il n'y a pas eu beaucoup de communication grand public jusqu'à aujourd'hui parce qu'il est trop tôt. Mais il prévoit de le faire davantage à l'avenir, une fois que le projet sera stabilisé. Il remercie l'association « Les amis de la revanche » pour les batailles qu'ils mènent au quotidien, car c'est aussi grâce à cela que la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est exigeante et veille à ce que le site soit préservé.



Tristan PERIBOIS donne son point de vue sur la tenue de cette épreuve olympique à Elancourt qu'il juge anti-démocratique. Il mentionne l'exemple de Barcelone 1992 qui a organisé un référendum national pour connaître l'avis de l'opinion publique sur l'organisation des Jeux Olympiques.

Arnaud COURTIER rappelle que l'objectif est véritablement de redonner cet espace à la population grâce au sport pour en faire un nouveau lieu de vie.

Aurélié DUVAL-ARNOULD précise que les pistes de VTT existantes d'ores et déjà entretenues seront gardées mais légèrement adaptées pour convenir à la pratique sportive du plus grand nombre (quelques obstacles, élargissements, aménagements plus sécuritaires de virages et croisements).

Jean-Claude POTIER se réjouit de cette nouvelle.

Aurélié DUVAL-ARNOULD conclue en précisant que l'impact fort d'aménagements durables estimé à date n'est que de 10% de la superficie totale du site, il s'agit du coût environnemental pour pouvoir rendre la Colline à la population. Pour cela, 5 hectares devront être défrichés pour accueillir les plateformes nécessaires à l'accueil du public et aux engins logistiques (paysagées au mieux). Cependant, elle insiste sur le fait que la stratégie première est l'évitement, puis la réduction des impacts. Pour les zones qui accueilleront des engins lourds, l'idée est d'utiliser des revêtements naturels et perméables tant que faire se peut ; et pour les plateformes plus légères de l'herbe.

Tristan PERIBOIS souhaite savoir concrètement à quoi va ressembler la Colline en 2024.

Aurélié DUVAL-ARNOULD lui répond que c'est encore un peu tôt pour être précis mais elle lui représente la carte et détaille les zones qui sont susceptibles de changer et selon quelles modalités. Elle précise que sur l'une des faces, les arbustes seront taillés pour favoriser leur repousse basse et restaurer les espaces buissonnants favorables à la faune avant de les laisser se transformer en arbres, ce qui pourrait avoir un impact visuel fort pour la population. Mais encore une fois ce sera fait pour régénérer l'espace, cette fois arbustif, de la Colline.

Tristan PERIBOIS demande si les études écologiques et leurs résultats seront rendues publiques. Il lui est répondu que l'ensemble des actions menées sur le sujet feront l'objet de demandes d'autorisations nécessaires et légales auprès des organes de contrôle afférents.

Arnaud COURTIER conclue la réunion en remerciant tous les participants pour ces échanges très constructifs.